

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 06 MARS 2012

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire ;

Présents :

MM. BLOESING Théo - NUSSLEIN Paul - HERRMANN Arsène - DEBES Martial, Adjoint ;
Mmes MICHELS Katia - SCHMITT Marie Anne - ZENSES Christa - MM. DAHLET Gilbert -
FREYMANN Jean-Marie - KAPPES Jean-Marie - KIRSCH Jean-Paul - LAMBERT Lucien -
NEHLIG Christian - SCHMITT Fabien.

Absent excusé : Néant.

1. Adoption des comptes administratifs 2011

Monsieur le maire présente et commente les comptes administratifs de l'exercice 2011 :

- du budget annexe du lotissement "La Colline du Hohberg" ;
- du budget annexe de l'Accueil Périscolaire ;
- du service de l'eau et de l'assainissement.

A) BUDGET DU LOTISSEMENT "LA COLLINE DU HOHBERG"

BUDGET du LOTISSEMENT "LA COLLINE DU HOHBERG"				
EXECUTION DU BUDGET – RESULTAT DE L'EXERCICE				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire	300.000,00	185.000,00	485.000,00
	Titres de recette émis	-	60.021,13	60.021,13
DEPENSES	Autorisation budgétaire	300.000,00	185.000,00	485.000,00
	Mandats émis	-	44.783,71	44.783,71
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent		-	-
	Déficit		15.237,42	15.237,42
RESULTAT REPORTE	Excédent	300.000,00		
	Déficit		83.408,85	216.591,15
RESULTAT CUMULE	Excédent	300.000,00		231.828,57
	Déficit	-	- 68.171,43	-
RESULTAT DE L'EXECUTION				
	Mandats émis	Titres émis	Résultat reporté	Résultat / solde
Fonctionnement	44.783,71	60.021,13	- 83.408,85	- 68.171,43
Investissement	-	-	300.000,00	300.000,00
TOTAL DU BUDGET	44.783,71	60.021,13	216.591,15	231.828,57

B) BUDGET 2011 DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

ACCUEIL PERISCOLAIRE : EXECUTION DU BUDGET - RESULTAT DE L'EXERCICE 2011				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire	-	80.242,03	95.779,12
	Titres de recette émis	-	61.986,71	61.986,71
DEPENSES	Autorisation budgétaire	-	95.779,12	95.779,12
	Mandats émis	-	53.958,08	53.958,08
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent	-	8.028,63	8.028,63
	Déficit	-	-	-
RESULTAT REPORTE	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	- 22.622,03	- 22.622,03
RESULTAT CUMULE	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	- 14.593,40	- 14.593,40
RESULTAT DE L'EXECUTION				
	Mandats émis	Titres émis	Résultat reporté	Résultat / solde
Fonctionnement	53.958,08	61.986,71	- 22.622,03	- 14.593,40
Investissement	-	-	-	-
TOTAL DU BUDGET	53.958,08	61.986,71	- 22.622,03	- 14.593,40

C) BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SERVICE « EAU ET ASSAINISSEMENT » : EXECUTION DU BUDGET - RESULTAT DE L'EXERCICE 2011					
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Budget	Réalisation	RECETTES	Budget	Réalisation
Dépenses d'invest.	188.486,11	121.897,87	Recettes Investissement	212.743,63	172.607,16
Dont eau	43.611,51	20.226,42	dont eau	64.273,59	72.627,02
Dont assainissement	144.874,60	101.671,45	dont assainissement	148.470,04	99.980,14
			Autofinancement	85.640,30	
			dont eau	32.572,23	
			dont assainissement	53.068,07	
Déficits antérieurs	105.139,41	105.139,41	Excédents antérieurs		
dont eau	61.587,74	61.587,74	dont eau		
dont assainissement	43.551,67	43.551,67	dont assainissement		
TOTAL	293.625,52	227.037,28	TOTAL	293.625,52	172.607,16
dont eau	105.199,25	81.814,16	dont eau	105.199,25	72.627,02
dont assainissement	188.426,27	145.223,12	dont assainissement	188.426,27	99.980,14
DEFICIT DE CLOTURE		54.430,12	EXCEDENT DE CLOTURE		
dont eau		9.187,14	dont eau		
dont assainissement		45.242,98	dont assainissement		
Déficit global d'investissement :		54.430,12			

EXPLOITATION					
DEPENSES	Budget	Réalisation	RECETTES	Budget	Réalisation
Dépenses d'exploit.	228.295,75	202.162,53	Recettes d'exploitation	287.495,75	275.787,48
dont eau	74.989,28	66.079,18	dont eau	92.239,28	80.286,11
dont assainissement	153.306,47	136.083,35	dont assainissement	195.256,47	195.501,37
Autofinancement	85.640,30				
dont eau	32.572,23				
dont assainissement	53.068,07				
Déficits antérieurs			Excédents antérieurs	26.440,30	26.440,30
dont eau			dont eau	15.322,23	15.322,23
dont assainissement			dont assainissement	11.118,07	11.118,07
TOTAL	313.936,05	202.162,53	TOTAL	313.936,05	302.227,78
Dont eau	107.561,51	66.079,18	dont eau	107.561,51	95.608,34
dont assainissement	206.374,54	136.083,35	dont assainissement	206.374,54	206.619,44
DEFICIT DE CLOTURE			EXCEDENT DE CLOTURE		100.065,25
dont eau			dont eau		29.529,16
dont assainissement			dont assainissement		70.536,09

Excédent global de fonctionnement : 100.065,25

DEFICIT DE CLOTURE			EXCEDENT DE CLOTURE		45.635,13
dont eau			dont eau		20.342,02
dont assainissement			dont assainissement		25.293,11

Excédent général de clôture : 45.635,13

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les comptes administratifs de l'exercice 2011 :

- du budget annexe du lotissement "La Colline du Hohberg" ;
- du budget annexe de l'Accueil Périscolaire ;
- du service de l'eau et de l'assainissement.

Le maire s'est retiré au moment du vote.

2. Adoption des comptes de gestion 2011

Le Conseil Municipal d'Oermingen,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'Exercice 2011 (budget annexe du service de l'Eau et de l'Assainissement - budget annexe du lotissement "La Colline du Hohberg" et budget annexe du service "Accueil Périscolaire") et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'Exercice 2011 pour ces mêmes budgets ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'Exercice 2011 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'Exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires (budget annexe du service de l'Eau et de l'Assainissement - budget annexe du lotissement "La Colline du Hohberg" et budget annexe du service "Accueil Péri-scolaire") ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'Exercice 2011, par le receveur (budget annexe du service de l'Eau et de l'Assainissement - budget annexe du lotissement "La Colline du Hohberg" et budget annexe du service "Accueil Péri-scolaire"), visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3. Affectation des résultats 2011

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 sur la comptabilité des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement ;

Vu l'arrêté des comptes de l'Exercice 2011 du budget de l'Eau et de l'Assainissement permettant de déterminer les résultats de la section d'exploitation ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement ;

Vu sa délibération de ce même jour approuvant le compte administratif de l'Exercice 2011 du budget du service de l'Eau et de l'Assainissement ;

Constatant le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement pour le service de l'Eau à hauteur d'un montant de 9.187,14 euros ;

Constatant le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement pour le service de l'Assainissement à hauteur d'un montant de 45.242,98 euros ;

Constatant le solde d'exécution excédentaire de la section d'exploitation à hauteur d'un montant global de 100.065,25 euros, soit 29.529,16 € pour le service de l'Eau et 70.536,09 € pour celui de l'Assainissement ;

Considérant qu'il y a lieu d'affecter, en partie, les résultats excédentaires de l'Exercice 2011 du service de l'Eau et de l'Assainissement au financement des investissements, soit en réserves au compte 106 de l'eau et de l'assainissement ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal d'Oermingen décide :

- d'affecter en partie le résultat excédentaire de l'Exercice 2011 du service de l'Eau à hauteur d'un montant de 9.187,14 € en réserves au compte 106 du service de l'Eau ;
- d'affecter en partie le résultat excédentaire de l'Exercice 2011 du service de l'Assainissement à hauteur d'un montant de 45.242,98 € au compte 106 du service de l'Assainissement.

4. Adoption des budgets primitifs 2012

Monsieur le maire présente les projets de budgets primitifs 2012 suivants :

- Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement ;
- Budget annexe du lotissement "La colline du Hohberg" ;
- Budget annexe de l'Accueil Périscolaire.

A) BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Proposé	Voté	RECETTES	Proposé	Voté
Dépenses d'investis.	364.970,09	364.970,09	Recettes d'investis.	335.428,55	335.428,55
dont eau	42.048,46	42.048,46	dont eau	20.331,01	20.331,01
dont assainissement	322.921,63	322.921,63	dont assainissement	315.097,54	315.097,54
			Autofinancement	83.971,66	83.971,66
			dont eau	30.904,59	30.904,59
			dont assainissement	53.067,07	53.067,07
Déficits antérieurs	54.430,12	54.430,12	Excédents antérieurs	-	-
dont eau	9.187,14	9.187,14	dont eau	-	-
dont assainissement	45.242,98	45.242,98	dont assainissement	-	-
TOTAL	419.400,21	419.400,21	TOTAL	419.400,21	419.400,21
dont eau	51.235,60	51.235,60	dont eau	51.235,60	51.235,60
dont assainissement	368.164,61	368.164,61	dont assainissement	368.164,61	368.164,61

EXPLOITATION					
DEPENSES	Proposé	Voté	RECETTES	Proposé	Voté
Dépenses d'exploit.	230.691,54	230.691,54	Recettes d'exploit.	269.028,07	269.028,07
dont eau	74.343,87	74.343,87	dont eau	84.906,44	84.906,44
dont assainissement	156.347,67	156.347,67	dont assainissement	184.121,63	184.121,63
Autofinancement	83.971,66	83.971,66			
dont eau	30.904,59	30.904,59			
dont assainissement	53.067,07	53.067,07			
Déficits antérieurs			Excédents antérieurs	45.635,13	45.635,13
dont eau			dont eau	20.342,02	20.342,02
dont assainissement			dont assainissement	25.293,11	25.293,11
TOTAL	314.663,20	314.663,20	TOTAL	314.663,20	314.663,20
dont eau	105.248,46	105.248,46	dont eau	105.248,46	105.248,46
dont assainissement	209.414,74	209.414,74	dont assainissement	209.414,74	209.414,74

B) BUDGET DU LOTISSEMENT "LA COLLINE DU HOHBERG"

	Dépenses totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	68.828,57	68.171,43		137.000,00
Investissement	300.000,00			300.000,00

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	137.000,00			137.000,00
Investissement	0,00	300.000,00		300.000,00

C) BUDGET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

	Dépenses totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	62.206,60	14.593,40		76.800,00
Investissement	-			-

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	76.800,00			76.800,00
Investissement	-			-

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte :

- le budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement ;
- le budget annexe du lotissement "La colline du Hohberg" ;
- le budget annexe de l'Accueil Périscolaire.

Le Conseil Municipal vote ces budgets :

- au niveau chapitre pour la section d'investissement / sans opération ;
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement / d'exploitation.

5. Attribution du marché des branchements particuliers d'assainissement

Monsieur le maire rappelle les orientations du projet de déconnexion des fosses septiques et de mise en conformité de 21 branchements particuliers au réseau d'assainissement, élaboré par les services du SDEA après enquête domiciliaire et validé par délibération du conseil municipal.

La consultation des entreprises est menée, dans le cadre d'un marché à bons de commande, en application de la procédure adaptée du Code des marchés publics.

Considérant le projet technique des travaux de mise en conformité des branchements particuliers d'assainissement, élaboré par les services du SDEA du Bas-Rhin et adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 30 janvier 2012,

Vu les dispositions du Code des marchés publics et notamment ses articles 28, 77 et 133 relatif à la procédure adaptée,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié dans les DNA du 15 février 2012 sous le numéro 444064,

Vu le rapport de présentation des offres finalisé par la maîtrise d'œuvre ;

Vu la décision d'attribution de la commission des marchés du 06 mars 2012 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Retenir l'entreprise KARCHER de Drulingen, ayant déposé l'offre la mieux-disant, pour la réalisation de ces travaux,
- Autoriser Monsieur le maire à notifier et signer ledit marché ainsi que toutes pièces utiles à la réalisation des travaux.

6. Recrutement d'une animatrice pour le périscolaire « Les Ecureuils »

Monsieur le maire expose que l'animatrice du périscolaire, Mlle GRIBLEBAUER Nadège, bénéficiaire d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), a résilié son contrat au 31 janvier 2012, dans la perspective d'une embauche à durée indéterminée.

Une procédure de recrutement a été mise en œuvre par les services du Pôle Emploi de Saverne.

Après examen de plusieurs candidatures, Mlle LAMBERT Séverine de Kalhausen correspond le mieux au profil souhaité. Elle est éligible au dispositif CUI-CAE.

Ce poste d'animateur de l'accueil périscolaire « Les Ecureuils » sera pourvu pour une période initiale de six mois renouvelables. La durée hebdomadaire de travail de ce contrat à durée déterminée est fixée à 20 heures. La rémunération est calculée sur la base du SMIC en vigueur à la date du recrutement.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide de :

- Autoriser le recrutement de cet animateur pour la structure d'accueil périscolaire dans les conditions précitées, pour une durée de 6 mois renouvelables, à compter du 15/03/2012 ;
- Charger Monsieur le maire de procéder au recrutement et de signer tous documents administratifs utiles à cette embauche dans le cadre d'un contrat aidé.

7. Signature de la convention de fourniture d'eau potable

Monsieur le maire présente la nouvelle convention ayant pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable entre le Syndicat des Eaux de Sarralbe et la commune.

L'eau provenant du site de production de Wittring est prélevée dans la nappe profonde des grès du Trias Inférieur, sans autre traitement qu'une chloration, par trois forages versant dans une seule bache de reprise. Puis, elle pompée vers le réservoir de Herbitzheim.

Les fournitures d'eau seront assurées par les installations du vendeur jusqu'au point de livraison situé sur la route départementale RD 919, à hauteur de la limite communale. Les relevés des index des compteurs de livraison sont réalisés de façon contradictoire une fois par semestre par leurs exploitants.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- Accepter les dispositions de la convention de fourniture d'eau potable par le syndicat des eaux de Sarralbe à la commune de Oermingen ;
- Autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

8. Financement des travaux du chemin forestier mitoyen

Monsieur le maire commente la convention de financement des travaux de réfection du chemin "mitoyen" desservant notamment les parcelles forestières N° 1, 17 et 18 de la forêt communale de Keskastel et les parcelles forestières N° 19, 29 et 34 de la commune de Oermingen.

Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre du Cabinet Lambert de Sarre-Union est fixé à 3.900,- € HT. Le coût réel des travaux réalisés en 2011 par l'entreprise Wendling de Weislingen est arrêté à 20.212,- € HT.

Le montant de la participation financière de la commune de Oermingen est déterminé de la manière suivante :

- 25 % des honoraires HT de maîtrise d'œuvre,
- 40 % du coût réel HT des travaux.

Le montant total de cette participation est donc fixé à 9.060 €.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- Accepter les dispositions de la convention de financement des travaux de réfection du chemin "mitoyen" avec la forêt communale de Keskastel ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer cette convention.

9. Conditions de vente de bois aux particuliers

Monsieur le maire présente les clauses générales des ventes de bois aux particuliers, arrêtées par l'ONF, et commente plus particulièrement les dispositions relatives aux parties contractantes résultant de l'article R 137-30 du Code forestier.

Il est notamment stipulé que :

- ~ « L'ONF ne vend des bois aux particuliers que pour leurs besoins domestiques locaux »,
- ~ « L'acheteur est une personne physique résidant à proximité de la forêt d'où provient le bois. Les produits achetés sont destinés à son usage strictement personnel. La revente est donc formellement interdite ».

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, par 14 voix pour et une abstention, de :

- Adopter les clauses générales (Document ONF n° 9200-11-CV-BOI-005) des ventes de bois aux particuliers,
- Réserver les ventes de bois de stère, de fonds de coupe, de bois sur pied ou façonnés, aux seuls particuliers du village.

10. Adoption de devis

Monsieur le maire présente le projet de sécurisation de l'accès aux cuisines de la structure d'accueil périscolaire « Les Ecureuils » par la construction d'un mur de clôture en grès.

Après étude de diverses offres de prix et vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 02 février 2012 par l'entreprise SCHNEIDER de Dehlingen, relatif à la construction d'un mur de clôture prolongeant le mur d'enceinte existant du périscolaire jusqu'au garage,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Retenir le devis de l'entreprise SCHNEIDER pour un montant HT de 4.488,06 € ;
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal ;
- Autoriser le maire à signer le devis et tous documents utiles.

11. Expérimentation du contrat d'insertion dans le cadre d'un RSA

Monsieur le maire explicite le dispositif expérimental, mis en œuvre par le conseil général du Bas-Rhin dans le champ de l'insertion, en proposant un tremplin vers l'emploi aux bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active), qui souhaitent reprendre progressivement une activité dans un cadre professionnel par la signature d'un contrat de travail de 7 heures par semaine effectuées au service d'une collectivité.

Les travaux suivants pourront être confiés aux bénéficiaires volontaires du RSA : entretiens des espaces verts, fauchage des terrains, réalisation de travaux ménagers, etc...

D'une durée de six mois renouvelable, le contrat aidé bénéficie d'une aide publique de 95 % du salaire brut. Les opérations de sélection et de recrutement sont suivies par l'association Emploi Service de Sarre-Union.

La municipalité s'est inscrite dans cette démarche innovante et expérimentale. La commune propose un premier poste d'agent d'entretiens à raison de 7 heures par semaine, à répartir sur une journée complète ou sur deux demi-journées de travail, à compter du 02 avril 2012.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- Contribuer à l'insertion des bénéficiaires du RSA en leur proposant un contrat de travail de 7 heures par semaine,
- Charger Monsieur le maire de procéder au recrutement et de signer tous documents administratifs utiles à l'embauche dans le cadre d'un contrat aidé.

12. Rentrée scolaire 2012 / 2013

Monsieur le maire donne lecture de la lettre de l'inspection académique du 28 février 2012 annonçant le retrait d'un poste d'enseignant du 1^{er} degré correspondant à la 3^{ème} classe élémentaire à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Notre commune ne disposerait plus que de une classe de maternelle et deux classes élémentaires. Le nombre d'enfants nécessaire pour le maintien de 4 classes est fixé à 78, alors que notre chiffre prévisionnel est actuellement de 74 élèves.

Dans un premier temps, il convient de sensibiliser tous les parents sur l'importance d'inscrire leurs enfants dans les écoles de notre village afin de préserver une certaine qualité de l'enseignement et contrecarrer les projets de fermeture.

Le conseil départemental de l'Education nationale se réunira à nouveau au courant du mois de juin pour statuer sur les fermetures définitives de classes en fonction des évolutions enregistrées par commune, notamment en terme d'inscriptions des élèves pour la rentrée prochaine. Par ailleurs, la municipalité exigera le respect de la charte signée avec les maires de France prévoyant un délai de préavis de deux ans.

Le conseil municipal en prend acte et demeure très vigilant sur l'évolution de ce dossier.

13. Formation d'une auxiliaire de bibliothèque

Monsieur le maire rappelle la démarche engagée par Mme BUCK Sabine, bénévole de la bibliothèque communale, qui souhaite suivre une formation professionnelle d'auxiliaire de bibliothèque dispensée par l'Association des Bibliothèques de France.

Cette formation permet d'acquérir les techniques de base d'un bibliothécaire, comprenant des modules portant sur la gestion et l'animation d'une bibliothèque, l'accueil et le renseignement du public, la connaissance et la gestion des documents. Les frais de formation d'un montant de 990,- € sont subventionnables par le Conseil Général du Bas-Rhin au titre des aides « Territoire de lecture : Bonus Village Lecture ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Inscrire l'intéressée, en sa qualité de bénévole, à la formation d'auxiliaire de bibliothèque,
- Solliciter une subvention du Conseil Général du Bas-Rhin,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tous documents utiles.

14. Divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Recrudescence des dégradations de mobiliers urbains,
- Revoir l'emplacement du défibrillateur,
- Relancer le dossier de l'ADSL très haut débit,
- Fermer les accès sur l'ancien terrain de football,
- Faire tailler les haies encombrant les trottoirs,
- Sceller le couvercle du puit situé à coté de l'ancienne gare,
- Réparer les nids de poule de la voirie communale,
- Faire enlever le panneau publicitaire du chantier du parking de la gare,
- Participer aux manifestations des associations locales...

SCHMIDT Simon			
BLOESING Théo		NUSSLEIN Paul	
HERRMANN Arsène		DEBES Martial	
DAHLET Gilbert		FREYMANN Jean-Marie	
KAPPES Jean-Marie		KIRSCH Jean-Paul	
LAMBERT Lucien		MICHELS Katia	
NEHLIG Christian		SCHMITT Fabien	
SCHMITT Marie Anne		ZENSES Christa	